

3 C
Société par actions simplifiée
au capital de 140 875 euros
Siège social : 6, rue Jean Viriot, 88000 EPINAL
338227978 RCS EPINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 22 Juin,
A 11 heures 45,

Les associés de la société 3 C se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6, rue Jean Viriot 88000 EPINAL, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain THIRION, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Nathalie LEFEBVRE est appelée comme scrutateur.

Monsieur Gilles BATT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ~~97607~~ actions sur les 100 625 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GB AT F.T 

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement des Directeurs Généraux démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Serge JACQUEMIER et de Monsieur Jean-Christophe BATT de leurs mandats de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Frank THIRION
Né à EPINAL le 21 décembre 1964
De nationalité française
Demeurant 105 rue des Soupîrs, 88000 EPINAL.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Frank THIRION disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Frank THIRION aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain THIRION

Frank THIRION

"Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"

Le scrutateur
Nathalie LEFEBVRE

Le secrétaire
Gilles BATT

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général*